

Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Lors de sa séance du vendredi 13 mars 2020, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a adopté les décisions suivantes :

Le compte financier et le rapport de gestion 2020

Le résultat et la situation patrimoniale de l'EPA Paris-Saclay en 2019 ont été marqué par :

- une reprise du rythme des réalisations après un ralentissement de 2018 lié aux incertitudes du projet de métro du Grand Paris : 88,9 M€ en recettes et 91,3 M€ en dépenses dont 8 M€ d'acquisitions foncières et 50 M€ d'études et de travaux ;
- un avancement contrasté des opérations des zones d'aménagement concerté du Quartier de l'École polytechnique (+5%) et de Moulon de (+10%), le développement des Zones d'aménagement concerté de Satory Ouest et Corbeville créées dans l'année ainsi que la prise d'initiative de la ZAC de Guyancourt Saint-Quentin;
- des opérations pour compte de tiers bénéficiant de la facturation du Learning center et de l'Équipement sportif Phase II pour 11 M€ pour 3,8 M€ de dépenses ;

L'ensemble de ces flux contribue au solde de trésorerie de 39 672 918 € à la clôture 2019. Le résultat cumulé s'élève à – 18 897 233 €.

Suite à la démarche de commissariat aux comptes lancé par l'EPA en 2018, les comptes de l'exercice 2019 ont reçu une première certification sans réserve.

Le Conseil d'administration a arrêté les éléments d'exécution budgétaire suivants :

+10 805 113,84 € de variation de trésorerie
-2 526 152,72 € de résultat patrimonial
-11 591 327,36 € de capacité d'autofinancement
+10 872 647,78 € de variation de fonds de roulement

Il a décidé d'affecter le résultat à hauteur de -2 526 152,72 € en report à nouveau.



Contacts presse :

Agence Manifeste / Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr – 01 64 54 26 78